

Les migrations internationales concernent aujourd'hui 200 millions de personnes. Souvent abordé sous l'angle étroit des questions de société franco-françaises et dans une perspective électorale, le débat sur l'immigration devrait se situer à une échelle résolument planétaire. Ses causes sont intimement liées aux désordres mondiaux économiques, sociaux, écologiques et politiques. Compte tenu du rôle des migrants à l'égard de leur pays d'origine, la mobilité humaine est indissociable des enjeux de développement. Or, dans l'ordre mondial actuel, les migrants sont considérés comme des sous-citoyens et ne jouissent pas de l'intégralité des droits fondamentaux.

L'engagement des chrétiens et de l'Église auprès des migrants est l'une des expressions de la fraternité humaine. Pour autant il ne s'agit pas de situer notre parole au seul niveau de la compassion. Il s'agit de traiter des enjeux véritables : l'accès aux droits, la répartition des richesses, le développement, les modalités de la solidarité internationale.

Nous demandons aux candidats et aux partis politiques de s'engager à :

1. Inscrire dans la loi un socle intangible qui garantisse les droits de migrants

L'ordonnance de 1945 sur l'entrée et le séjour des étrangers a été maintes fois amendée et réformée, trop souvent au gré des surenchères électorales. Il en résulte davantage de précarité pour les personnes concernées et une érosion de leurs droits fondamentaux.

Depuis quinze ans le droit de vivre en famille et le droit d'asile, en particulier, sont gravement remis en question par les législations successives sur le regroupement familial, par les restrictions imposées aux demandeurs d'asile et « l'externalisation » du traitement des demandes d'asile au-delà des frontières de l'Europe.

Consacrés par les conventions internationales signées par la France et les grands principes reconnus par la jurisprudence et qui s'imposent au législateur comme à l'administration, ces droits devraient être intangibles, quelle que soit la politique migratoire.

2. Créer une citoyenneté de résidence

Le débat sur l'immigration est brouillé par les difficultés sociales rencontrées par les migrants et leurs descendants en France : problèmes de logement, ségrégation territoriale, pauvreté, chômage... Ils sont souvent stigmatisés par ces signes d'exclusion alors qu'ils n'en sont pas les responsables, mais les victimes, et qu'ils partagent ces problèmes avec les populations défavorisées françaises. Le renforcement de l'intégration passe donc par des politiques sociales dans les différents domaines concernés.

L'adhésion au socle de valeurs, de droits et d'obligations communs à tous ceux qui vivent en France et contribuent à sa richesse économique et culturelle, suppose également que les étrangers et leurs descendants nés en France accèdent à leurs droits sans discrimination.

Dans cet esprit, la création d'une citoyenneté de résidence, ouvrant le droit à la participation aux élections locales (à laquelle une majorité de la population française est disposée), est indispensable pour renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté de vie.

3. Mettre la politique migratoire au service des objectifs de développement

Depuis 1974 (date de l'arrêt de l'immigration de travail), les différentes formes d'aides aux projets des migrants, les politiques d'aide au développement des régions d'émigration, ont été instrumentalisées au service des objectifs d'inversion ou de réduction des flux migratoires.

Opposer développement et migration est simpliste et illusoire. Le développement d'une région défavorisée repose sur des stratégies individuelles ou collectives dont la migration peut être un élément. Au lieu de mettre le codéveloppement au service de la politique migratoire, il faut, à l'inverse, intégrer les initiatives des migrants aux politiques de coopération, faciliter les allers et retours entre la France et les pays d'origine, fluidifier les transferts financiers des migrants vers leur pays.

Politique migratoire

Accueillir l'étranger ou périr avec lui

Resituer le débat sur la migration au niveau planétaire et dans sa dimension humaine

L'Église a toujours contemplé dans les migrants l'image du Christ qui a dit : « J'étais étranger et vous m'avez accueilli » (Mt 25,35). [...] Leurs difficultés sont donc chez les croyants une provocation à la foi et à l'amour, invités qu'ils sont à porter remède aux maux découlant des migrations et à découvrir en elles le dessein de Dieu, même quand elles sont le fruit d'évidentes injustices.

Erga migrantes caritas Christi

Références

• **Erga migrantes caritas Christi**
La charité du Christ envers les migrants.

Instruction du Conseil pontifical pour la Pastorale des migrants et des personnes en déplacements, mai 2004.

. *Documentation catholique*
juillet 2004

. www.vatican.va

• **Quand l'étranger frappe à nos portes**

Comité épiscopal des migrations et des gens du voyage. 2004

• **Ne transigeons pas avec les droits de l'étranger**

Appel des chrétiens au ministre de l'Intérieur, avril 2006.

• **Migreurop**

www.migreurop.org

• **Accueillir les migrants**

Faim Développement Magazine, n° 212 mai 2005.

• Dossier par mot-clé Migrants
www.ccfid.asso.fr

Un débat sensible

Le sujet de l'immigration soulève des passions parfois violentes. D'abord parce qu'il touche à l'idée que l'on se fait de la France et de l'identité qui fonde le vivre ensemble. Quand notre société évolue, il peut être tentant de tenir les étrangers pour responsables des difficultés et des désordres.

Plus profondément, il est probable que la manière de ressentir la présence étrangère en France éveille des peurs de l'Autre avec lequel la rencontre force à la remise en question de ses conceptions, de ses valeurs. Des formes de racisme, de mépris pour les « races inférieures », s'expriment parfois aussi dans ce débat, sous des formes plus ou moins explicites.

Nos repères

Dans cette discussion où il est souvent question de valeurs, il faut rappeler celles qui doivent nous guider :

- **la fraternité**, républicaine et chrétienne, abolit toute distinction (nationalité, religion...),
- **l'égalité de dignité** de tout être humain, qui interdit tout traitement dégradant, ou de laisser vivre des personnes dans des conditions infra-humaines,
- **les droits humains** qui, davantage qu'une valeur, constituent une norme légale (principes constitutionnels, conventions internationales...),
- **une conception ouverte de l'universalisme**, c'est-à-dire non pas une « sacralisation » de l'identité française qui a pu servir de prétexte à la conquête coloniale, ou à l'exigence d'*assimilation* dans la négation de sa culture et de son identité, mais une capacité à trouver notre part commune d'humanité dans la diversité des cultures.

Pas d'angélisme

Il est souvent reproché aux chrétiens, et aux personnes solidaires des migrants, de pécher par angélisme, de nier les problèmes réels dans les quartiers où vivent les populations issues de l'immigration, de prôner une ouverture irresponsable des frontières, voire de « victimiser » à outrance les migrants en déformant les faits. De telles objections relèvent de la caricature. Notre propos se veut au contraire beaucoup plus près de la réalité que les déclarations démagogiques ou les approches technocratiques de l'immigration.

Le débat sur le sujet en France (comme dans d'autres pays) est coincé dans une vision étroite qui appréhende le phénomène comme une menace pour l'ordre public et pour l'identité nationale. Dans cette perspective, l'objectif de la politique migratoire se réduit à limiter l'immigration.

Une approche réaliste

Regarder la réalité en face amène d'abord à constater que la mobilité humaine est devenue une donnée permanente de l'humanité que les moyens de transport et de communication unissent chaque jour davantage. Au nom de quoi ceux pour qui cette mobilité est parfois vitale, devraient-ils être privés de leur liberté de circulation ?

Jusqu'à présent, aucune des mesures visant à endiguer les flux migratoires (législation sur l'entrée et le séjour, arsenal quasi-militaire pour le contrôle des frontières...) n'a rempli ses objectifs. Chaque restriction fabrique des clandestins, chaque dispositif pour tenir les migrants à l'écart ne fait que rendre les routes migratoires plus dangereuses et fait prospérer les réseaux mafieux d'immigration clandestine.

Un coût humain intolérable

Non seulement les politiques de restriction sont illusoire, démagogiques et contre-productives, mais elles portent gravement atteintes aux droits fondamentaux des personnes concernées.

• **La politique actuelle d'objectifs quantitatifs d'expulsion** précarise la situation de toute personne d'apparence étrangère soumise à une suspicion et à des contrôles permanents. Elles entretiennent un climat de traque, saturant les capacités des centres de rétention administrative transformés en véritables prisons pour étrangers. Les expulsions créent des drames personnels et familiaux inadmissibles.

• **Les nombreux obstacles pour l'obtention de visas** coupent les étrangers de leur pays.

• **L'externalisation du traitement des demandes d'asile** aboutit à confier à des pays qui n'offrent aucune garantie en matière de droits de l'homme, la gestion d'un droit fondamental.

La répartition mondiale de la richesse

Pour faire évoluer le débat sur l'immigration et ses impacts négatifs, il faut le replacer dans le contexte mondial et en particulier en relation avec les écarts sociaux qui fracturent une économie mondiale où les ajustements se font désormais de manière transfrontalière.

La question est donc : comment mieux répartir la richesse dans le monde ? Quelles politiques adopter pour favoriser le développement des régions pauvres ? Comment élever les standards sociaux pour éviter les effets destructeurs de la concurrence de main-d'œuvre bon marché ? ...